



Note de politique générale

Budget EXERCICE 2025

C.P.A.S. FOREST – O.C.M.W. VORST
Rue du Curé, 35 - Pastoorsstraat
1190 Bruxelles – Brussels
Code I.N.S. : 21007

Secrétaire général – Secretaris general : Gert DE CEUKELAIRE
Directeur financier – Financieel directeur : Yoann TOURNAY
Présidente – Voorzitster : Séverine de LAVELEYE

(Ce document est une introduction à la note explicative sur le budget 2025)

Introduction

Le budget 2025 est soumis au Conseil de l'action social en septembre pour diverses raisons. Il s'agit du premier budget d'une nouvelle législation et du premier budget d'un plan triennal. La dotation communale a pu être fixée en juillet, permettant ainsi au CPAS de clôturer son travail de planification dans la foulée, et ce dans un contexte régional et fédéral incertain.

Contexte général

La pauvreté continue d'augmenter à Forest, comme dans l'essentiel des communes bruxelloises. Notre CPAS, ayant comme mission de garantir le droit à la dignité, reçoit et accompagne toujours plus d'usager.es. En effet, le nombre des bénéficiaires du revenu d'intégration social (RIS) continue d'augmenter dans notre commune (40.81% pour la première partie de l'année 2025 pour 35.28% en 2020) et les demandes d'aides spécifiques continuent elles aussi d'augmenter.

Malgré ce contexte alarmant, les politiques publiques fédérales de solidarité et de sécurité sociale sont mises à mal, renforçant dangereusement les mécanismes de précarisation de la population bruxelloise en général, et forestoise en particulier. On notera notamment la réforme du chômage, qui mènera à l'exclusion dès janvier 2026 de 2068 demandeurs et demandeuses d'emploi forestois.es, dont une part significative, faute d'accès à l'emploi, se tournera vers le RIS, pendant que d'autres se retrouveront sans ressources, et seront contraints de demander des aides diverses pour faire face à leurs besoins essentiels (logement, santé, accès à l'énergie, etc.).

D'autres politiques publiques qui contribuent à prévenir la précarisation de la population manquent cruellement d'investissements, notamment la santé publique (en ce compris la santé mentale), la justice (notamment pour la réinsertion), l'accueil des candidat.es réfugié.es, etc. Sans négliger la crise du logement à Bruxelles qui contribue directement à la précarisation des publics.

Notre CPAS est le dernier rempart pour la dignité des exclu.es et des accidentés de la vie, et, malgré le contexte excessivement difficile, continue à mener ses missions avec engagement, rigueur et toujours dans une logique de respect de ses publics et dans une perspective d'émancipation.

Contexte budgétaire 2025

L'année 2025 est confrontée à plusieurs défis financiers pour le CPAS de Forest. Outre le fait que le nombre d'usager.es continuent d'augmenter, diverses diminutions dans les entrées sont à déplorer.

D'abord la révision du montant du Fond spécial de l'aide sociale de la région qui a été diminué de 21,5% pour 2025 (et ne réatteindra son montant 2024 qu'en 2027). Ensuite, une série de subsides régionaux ont été fermés ou diminués, soit suite au changement de contexte (fin des aides COVID par exemple) soit suite à l'absence de gouvernement en région bruxelloise qui mène à revoir à la baisse une série de subsides. Enfin, le gouvernement fédéral a coupé dans des subsides à destination des CPAS, notamment le fond participation et activation sociale.

La commune a, pour sa part, augmenté sa dotation à hauteur de 14,17% pour 2025.

Quelques axes du budget 2025

Concernant le personnel, pilier des missions de notre institution, le CPAS a pu largement maintenir ses effectifs. La charge supplémentaire au budget (4%) est principalement due à l'augmentation du taux d'occupation dans la maison de repos et à la hausse des demandes d'aide dans les services sociaux. Alors que ces dernières années, nous avons connu de nombreuses absences, afin de maintenir la qualité des services et la santé des équipes, un remplacement plus rapide des collaborateurs absents s'organise. Un autre facteur important est l'effet de l'indexation et de la revalorisation imposée par la Région.

Concernant le fonctionnement, les coûts restent faibles au regard du budget général (5%). La légère baisse de 3 % s'explique principalement par la disparition de la subvention Covid et du projet subventionné Diogène. La maîtrise de ces coûts malgré l'inflation toujours présente témoigne d'une recherche d'efficience portée par l'institution.

Concernant les aides sociales, le cœur de notre institution, on notera que les dépenses liées à la redistribution augmentent de près de 4 %. Leur part dans l'ensemble des dépenses s'élève à 59,37 %, ce qui nous ramène au niveau de 2020. Le CPAS maintient donc cette année encore son engagement fort envers les plus fragiles.

Concernant les investissements, l'année 2025 prépare les travaux du bâtiment avenue Général Dumonceau qui sera notre nouveau centre névralgique regroupant le service social général et toutes les fonctions de support (RH, finances, logistique). Outre l'urgence de bénéficier d'un bâtiment conforme aux besoins de nos usagers et de nos équipes, cet investissement contribuera au maintien des coûts de fonctionnement au plus bas.

Nous arrivons ainsi à un budget en équilibre qui, bien qu'il soit construit dans un cadre très restrictif, nous permettra de préparer au mieux la crise sociale qui nous attend dès l'entame de 2026.

Je clôturerai cette introduction en exprimant ma gratitude aux équipes qui œuvrent chaque jour au bien-être des plus fragiles dans des conditions souvent difficiles et avec des moyens limités, et qui par leur engagement quotidien permettent au CPAS de relever les nombreux défis auxquels il est confronté.



Note explicative générale

Budget EXERCICE 2025

C.P.A.S. FOREST – O.C.M.W. VORST
Rue du Curé, 35 - Pastoorsstraat
1190 Bruxelles – Brussels

Code I.N.S. : 21007

Secrétaire général – Secretaris general : Gert DE CEUKELAIRE

Directeur financier – Financieel directeur : Yoann TOURNAY

Présidente – Voorzitster : Séverine de LAVELEYE

PARTIE I : SERVICE D'EXPLOITATION

1. DEPENSES D'EXPLOITATION – EXERCICE PROPRE + 2.816.332 € + 3,51 %

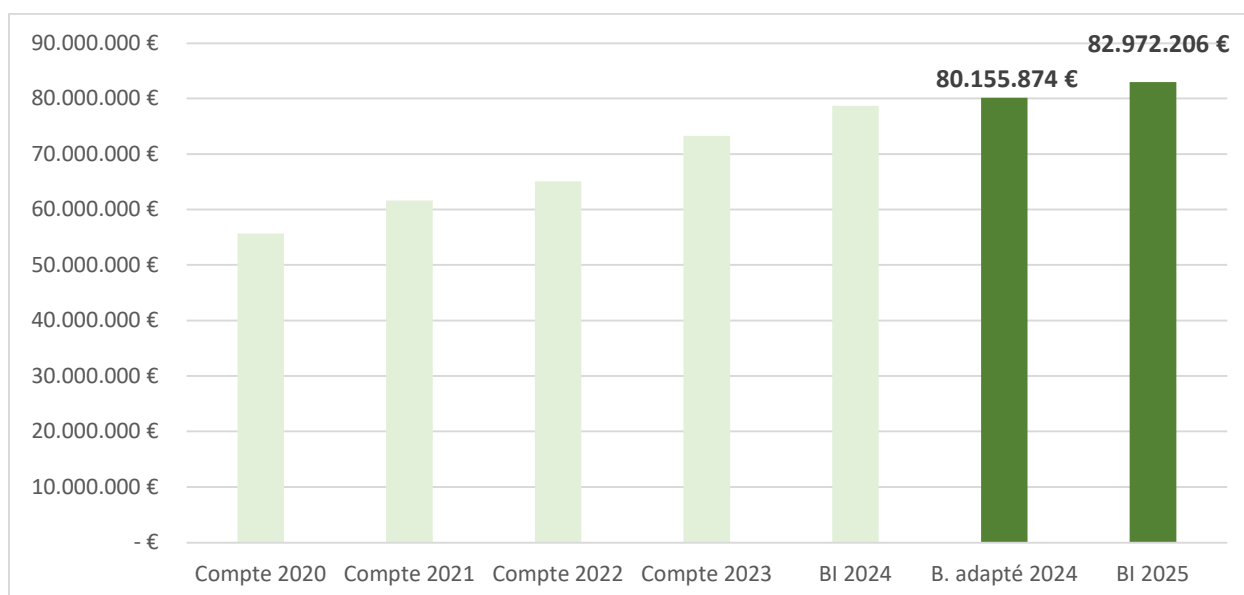
Budget adapté 2024
80.155.874 €

Budget initial 2025
82.972.206 €

	<u>COMPTE 2023</u>	<u>BUDGET INITIAL 2024</u>	<u>BUDGET ADAPTE 2024</u>	<u>BUDGET INITIAL 2025</u>	<u>DIFFERENCE</u> <small>(Comparaison BI 2025 - BI adapté 2024)</small>	
PERSONNEL	23.825.947 €	26.940.383 €	26.688.064 €	27.820.644 €	+	1.132.580 €
FONCTIONNEMENT	3.359.558 €	3.908.701 €	4.390.520 €	4.258.813 €	-	131.707 €
REDISTRIBUTION	43.712.346 €	46.285.289 €	47.396.733 €	49.257.717 €	+	1.860.984 €
CH. FINANCIERES	342.375 €	466.400 €	541.950 €	583.330 €	+	41.380 €
<u>SOUS- TOTAL</u>	71.240.226 €	77.600.773 €	79.017.267 €	81.920.504 €	+	2.560.254 €
FACT. INTERNE	1.185.562 €	1.119.342 €	1.138.607 €	1.051.702 €	-	86.905 €
PRELEVEMENTS	857.928 €	0 €	- €	- €	-	- €
<u>TOTAL</u>	73.283.716 €	78.720.115 €	80.155.874 €	82.972.206 €	+	2.816.332 €

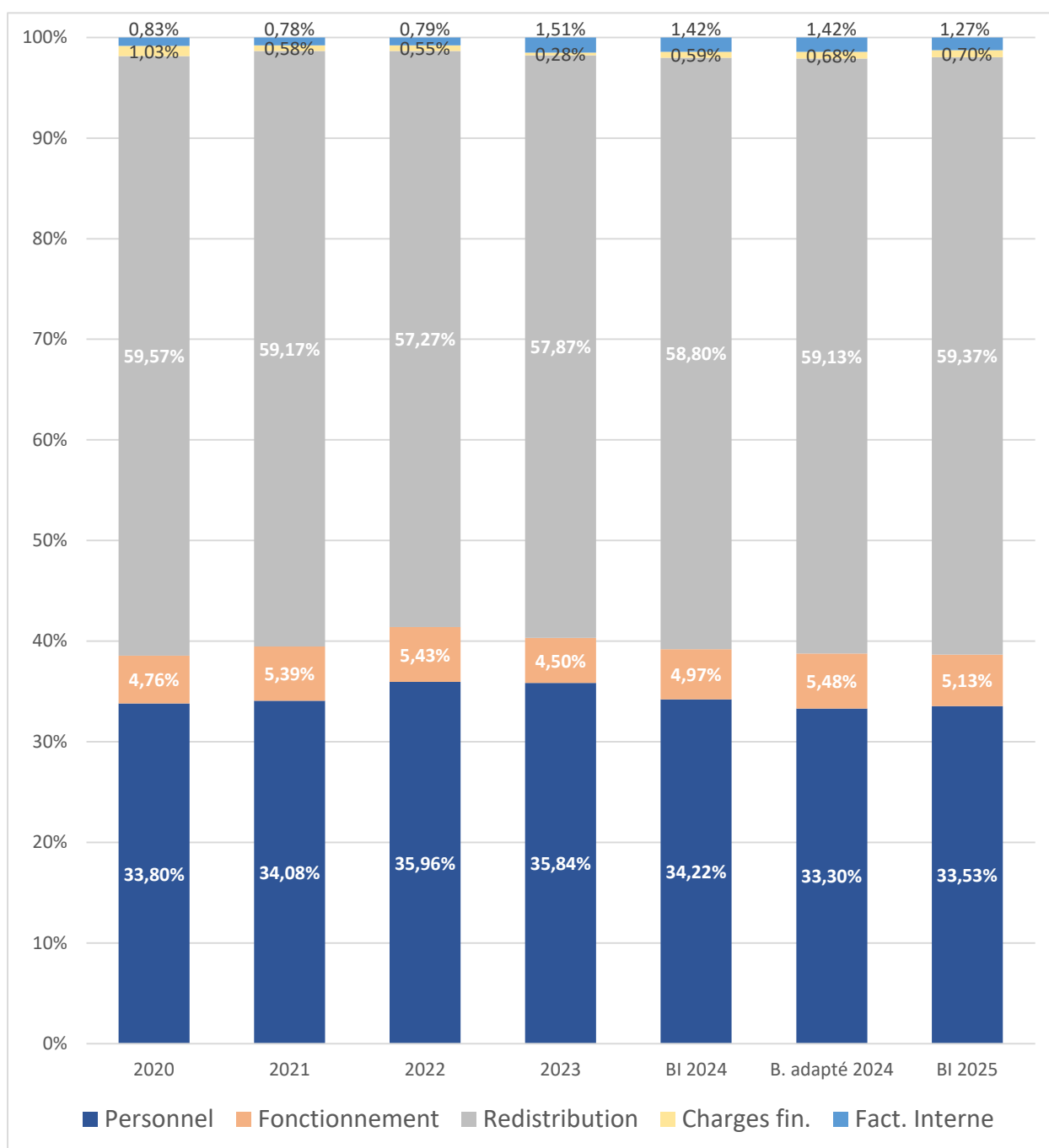
L'évolution des dépenses d'exploitation dans ce budget de l'exercice 2025 (comparaison avec le budget adapté 2024) engendre une augmentation globale de + 2.816.332 €, les hausses proviennent principalement dans les **dépenses de personnel** (+ 1.132.580 €, + 4,24 %) et dans les **dépenses en redistribution** (+ 1.860.984 €, + 3,93 %).

Evolution globale des dépenses d'exploitation



Subdivisions économiques des dépenses – Tableau des ratios

	Personnel	Fonction.	Redistribution	Charges financières	Facturation interne
Budget initial 2024	34,22 %	4,97 %	58,80 %	0,59 %	1,42 %
Budget adapté 2024	33,30 %	5,48 %	59,13 %	0,68 %	1,42 %
Budget initial 2025	33,53 %	5,13 %	59,37 %	0,70 %	1,27 %



1.1. Dépenses de PERSONNEL

+ 1.132.580 €
+ 4,24 %

Budget adapté 2024
26.688.064 €

Budget initial 2025
27.820.644 €

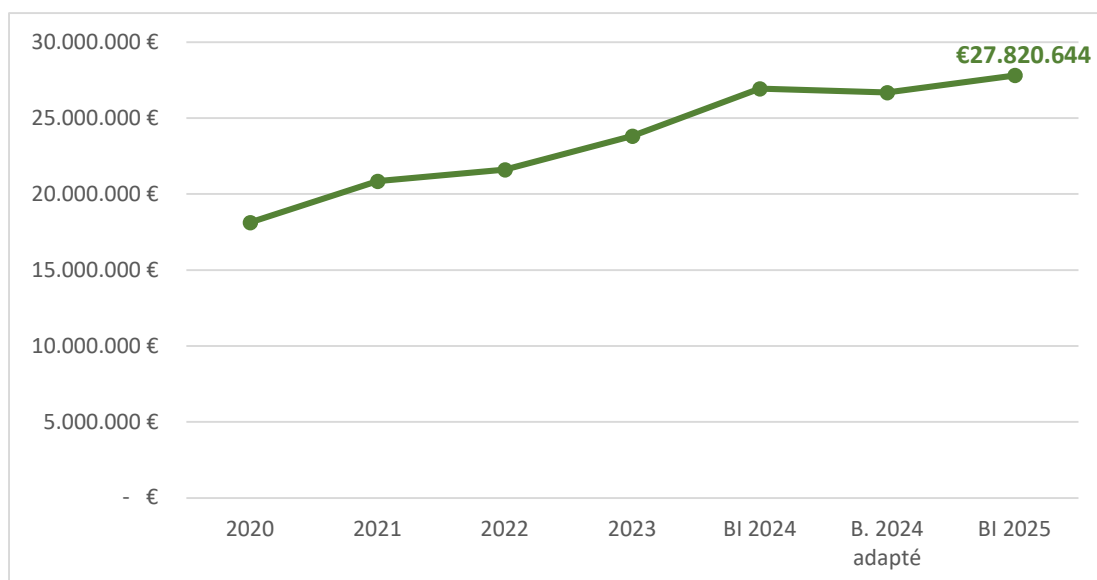


Tableau comparatif des charges de personnel – Prévisions budgétaires 2024-2025

Fonction	Budget adapté 2024	Budget initial 2025	Δ	
1230 Administration générale	5.352.744 €	5.335.983 €	- 16.761 €	- 0,31 %
1310 Service généraux	1.146.081 €	1.221.167 €	+ 75.086 €	+ 6,55 %
8320 Aide sociale	5.441.165 €	5.839.213 €	+ 398.048 €	+ 7,32 %
8341 Maison de repos	8.237.377 €	8.958.924 €	+ 721.547 €	+ 8,76 %
8441 Aides familiales et seniors	1.685.331 €	1.644.231 €	- 41.100 €	- 2,44 %
84492 Serv. de réins. professionnelle	4.233.365 €	4.492.170 €	+ 258.805 €	+ 6,11 %
84496 Service médiation des dettes	304.689 €	311.106 €	+ 6.417 €	+ 2,11 %
8790 COVID-19	287.312 €	17.850 €	- 269.462 €	- 93,79 %
TOTAL GENERAL	26.688.064 €	27.820.644 €		

Tableau comparatif des charges de personnel par fonction (2020-2025)

Fonction	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget adapté 2024	Budget initial 2025
1040	3.431.081 €	3.873.156 €	4.274.774 €	4.670.314 €	5.352.744 €	5.335.983 €
1310	622.413 €	948.933 €	948.479 €	1.041.357 €	1.146.081 €	1.221.167 €
8320	3.082.912 €	3.723.120 €	3.992.380 €	4.603.323 €	5.441.165 €	5.839.213 €
8341	6.644.807 €	6.941.717 €	7.219.090 €	7.952.284 €	8.237.377 €	8.958.924 €
8441	968.225 €	1.127.095 €	1.314.932 €	1.362.492 €	1.685.331 €	1.644.231 €
84492	2.927.316 €	2.963.216 €	3.139.609 €	3.620.103 €	4.233.365 €	4.492.170 €
84496	296.347 €	351.006 €	326.791 €	340.445 €	304.689 €	311.106 €
8790	157.805 €	928.719 €	383.574 €	235.630 €	287.312 €	17.850 €
TOTAL	18.130.906 €	20.856.961 €	21.599.629 €	23.825.947 €	26.688.064 €	27.820.644 €

Les traitements ont été calculés conformément à la circulaire budgétaire du 16 juillet 2024 relative à l'élaboration du budget des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale de l'exercice 2025, intégrant les traitements du personnel occupé au sein de notre administration ainsi que leurs indexations. Cette ébauche tient compte notamment des éléments suivants :

- **Impact du rattrapage de l'indexation liée aux dépenses de personnel 2024 sur le budget initial 2025 [+ 251.054 €]**

L'inflation connue en 2024 a eu pour conséquence le dépassement de l'indice-pivot à une reprise. De ce fait, les salaires de notre administration ont été automatiquement indexés en **juin 2024**.

Impact de l'indexation de salaires sur le budget 2025 :

Les effets de cette majoration seront plus conséquents dans l'élaboration de ce projet de budget. Il y a lieu de déterminer l'impact réel de celles-ci à l'entame de l'exercice budgétaire 2024.

Il est de **+ 0,82 %**.

Base de calcul pour déterminer le pourcentage de [0,82 %]

En illustrant par le biais d'un exemple, cela permet de mieux comprendre la source de ce pourcentage :

*Le salaire mensuel brut du mois de **décembre 2023** de Monsieur X est de **2.000,00 €** par mois.*

Ce travailleur a vu son salaire automatiquement s'indexer pour les mois de janvier et décembre 2024. Ces salaires sont repris dans la colonne « Salaires réels année 2024 ». Afin d'isoler le coût de cet impact dit « de rattrapage », le tableau suivant ne mentionne volontairement aucun index dans la colonne « Prévisions année 2025 » :

Paie	Salaires réels année 2024	Prévisions année 2025 (sans index 2025)
Janvier 2024	2.000,00 €	2.040,00 €
Février 2024	2.000,00 €	2.040,00 €
Mars 2024	2.000,00 €	2.040,00 €
Avril 2024	2.000,00 €	2.040,00 €
Mai 2024	2.000,00 €	2.040,00 €
Juin 2024 *	2.040,00 €	2.040,00 €
Juillet 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Août 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Septembre 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Octobre 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Novembre 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Décembre 2024	2.040,00 €	2.040,00 €
Total annuel	24.280,00 €	24.480,00 €

Salaires 2024 : 24.280,00 €

Salaires 2025 : 24.480,00 €

Soit une différence de 200,00 €, **+ 0,82 %**.

En conclusion, avant même l'entame de notre exercice budgétaire 2025, il y a donc lieu d'absorber le rattrapage de ce cette indexation de 2024 : ce qui représente au total **une dépense supplémentaire de + 251.054 € pour notre budget initial 2025**.

- **Impact des indexations prévues au budget initial 2025 sur les dépenses de personnel [+ 434.765 €]**

Conformément à la circulaire budgétaire, notre administration est tenue d'établir ses calculs sur base des prévisions du Bureau Fédéral du Plan avant d'insérer les futures projections d'indexations des salaires dans le courant de l'année 2025.

Sur base de la publication du 1^{er} juillet 2025, le Plan prévoit une seule indexation des salaires, uniquement pour le mois **mars 2025**.

Cette indexation à inscrire dans les prévisions du budget initial 2025 représente un pourcentage d'indexation à appliquer sur nos dépenses de personnel de **+ 1,6779 %**.

Reprenant l'exemple évoqué précédemment avec le même salaire de référence (décembre 2024) de 2.000 € par mois, voici la projection pour ce même travailleur :

Paie	Prévisions salaires indexés 2025	Prévisions sans index 2025
Janvier 2025	2.000,00 €	2.000,00 €
Février 2025	2.000,00 €	2.000,00 €
Mars 2025 *	2.040,00 €	2.000,00 €
Avril 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Mai 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Juin 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Juillet 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Août 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Septembre 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Octobre 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Novembre 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Décembre 2025	2.040,00 €	2.000,00 €
Prime fin d'année	856,80 €	840,00 €
TOTAL ANNUEL	25.256,80 €	24.840,00 €
	Différence :	416,80 €
		+ 1,6779 %

Il s'agit également d'une augmentation des dépenses de personnel « automatique » sur base des données liées à l'inflation et aux prévisions fédérales : ce qui représente au total **une dépense supplémentaire de + 434.765 € pour notre budget initial 2025**.

- **Impact des augmentations barémiques annuelles sur le budget initial 2024 [+ 313.240 €]**

Dans le respect des consignes d'élaborations des dépenses de personnel reprises dans la circulaire budgétaire, notre administration est tenue d'établir ses calculs en majorant ces prévisions d'un coefficient imposé (x 1,013), liés aux changements d'échelles barémiques applicables selon l'ancienneté de chaque membre du personnel.

Pour notre centre, cela correspond à une augmentation des dépenses de personnel de **+ 313.240 € dans notre budget initial 2025**.

- **Augmentation des cotisations de responsabilisation et en faveur du second pilier de pension à destination du personnel contractuel [+ 58.494 €]**

La cotisation annuelle en faveur du second pilier de pension étant élaborée sur base de la masse salariale, un pourcentage de 3% applicable sur cette dernière est imposé en qualité de financement pour cette mesure.

- **Augmentation des pensions à charge du C.P.A.S. [+ 14.343 €]**

Assurance vie collective solidarisée 2025 (Fonds de pension ETHIAS) : 733.563 €
Assurance vie collective solidarisée 2024 (Fonds de pension ETHIAS) : 719.179 €

- **Impact des nouvelles statutarisations élaborées en 2024 sur le budget 2025 [+ 18.392 €]**

- **Prolongation en 2025 de certains contrats avec clauses résolutoires liés aux subsides, arrêtés au 31 décembre 2024 [+ 70.165 €]**

Il s'agit de la prolongation des contrats subventionnés en 2024 mais reconduits temporairement en 2025 pour assurer la continuité après l'arrêt des subsides en 2025 :

- [DAS] 1 ETP assistante administrative C1 (7 mois) – Subside REDI 2024
- [DAG] 1 ETP informaticien B1 (4 mois) – Subside COCOM 2024
- [DAS] 1 ETP travailleuse sociale mobile BH1 (1 mois) – Subside COCOM 2024
- [DRH] 1 ETP agent soft RH (2 mois) – Subside COCOM 2024

- **Impact de la rupture des contrats de travail avec clause résolutoire liée aux subsides, arrêtés au 31 décembre 2024 mais payés en 2025 [+ 12.355 €]**

En raison de l'arrêt des subsides DIOGENE et COCOM au 31 décembre 2024, les contrats non reconduits ont dû faire l'objet d'une clôture avec l'ajout des dépenses de personnel pour leur sortie de notre administration dans le courant de janvier 2025.

- **Recrutement d'une concierge à raison de 0,3 ETP suite à l'arrêt du contrat de maintenance et de nettoyage pour le bâtiment administratif DUMONCEAU [+ 14.298 €]**

Globalement, il ne s'agit pas d'une dépense en augmentation dans nos dépenses car ce contrat palie à l'arrêt du contrat de maintenance et de nettoyage avec un partenaire privé, arrêté en 2025. Une adaptation est effectuée en diminution dans les dépenses de fonctionnement en contrepartie. Contrat à durée déterminée de mars à octobre 2025.

- **Impact de la revalorisation des échelles barémiques des grades légaux [+ 30.063 €]**

L'Ordonnance du 08 juin 2023 modifiant différentes dispositions de la Nouvelle Loi Communale engendre une augmentation du traitement des grades légaux à savoir les secrétaires généraux et les directeurs financiers locaux des 19 communes et CPAS bruxellois.

Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 2024.

- **Adaptation du montant pour les jetons de présence des conseillers du CPAS [+ 25.638 €]**

Passage du montant du jeton de présence de 75,00 € à 121,36 € en 2025.

Article 12 §1^{er} de la Nouvelle Loi Communale stipulant « (...) le montant des jetons de présence est compris entre un minimum de 100,00 € bruts et un maximum de 200,00 € bruts (...) ».

Circulaire 2024/15 de Bruxelles Pouvoirs Locaux concernant les principes relatifs à la rémunération de futurs mandataires locaux pour la législature 2024-2030.

Délibération du Conseil communal de Forest du 19 novembre 2024 fixant le montant de présence pour les séances du conseil.

Délibération du Conseil de l'Action Sociale du 19 décembre 2024 relative à l'adaptation du montant pour le jeton de présence des conseillers du CPAS.

- **Adaptation des estimations dans les cotisations relatives aux accidents de travail et aux maladies professionnelles [+ 61.895 €]**

Augmentation du coût de la cotisation par travailleur. Dans cette augmentation globale, 25.674 € concernent la réévaluation de la cotisation pour les travailleurs sous contrat article 60 §7.

- **Adaptations des estimations dans les cotisations au service social collectif [- 2.423 €]**

Prévisions budget 2025 : 25.804 €.

Prévisions budget 2024 : 28.227 €.

- **Adaptations des estimations dans les cotisations au service médical du travail [- 15.866 €]**

Prévisions budget 2025 : 72.647 €.

Prévisions budget 2024 : 88.513 €.

- **Retrait des dépenses de personnel en 2025 pour les projets subventionnés ayant pris fin le 31 décembre 2024 [- 457.541 €]**

Il s'agit des subventions suivantes :

- Subside REDI/REMI du SPP-Intégration Sociale (- 48.899 €).
- Subside exceptionnel COCOM, tranche B, pour les 19 CPAS bruxellois (- 322.252 €).
- Subside DIOGENE du SPP-Intégration Sociale (- 86.390 €).

- **Recrutement d'un assistant social « Logement » sous contrat à durée indéterminée avec clause résolutoire liée au subside « Prévention expulsions » en 2025 [+ 59.493 €]**

Subvention accordée dans le cadre de la réforme sur les expulsions.

Courrier du 06 février 2025 de Bruxelles Logement.

- **Augmentation de la prévision des prestations dominicales pour les membres du personnel de la Maison de repos en 2025 [+ 35.418 €]**

Prévisions budget 2025 : 475.008 €

Prévisions budget 2024 : 439.590 €

Compte 2024 : 516.860 €

Compte 2023 : 498.279 €

- **Impact de la valorisation de l'ancienneté des travailleurs en 2024 sur le budget 2025 [+ 32.869 €]**

Valorisation des années prestées dans le secteur public de certains travailleurs dans le courant de l'année 2024.

- **Recrutements non budgétisés en 2024 et impactant le budget 2025 [+ 292.599 €]**

Ces recrutements et augmentations de temps de travail concernent pour la grande majorité la Maison de repos du Val des Roses et ce pour motif du maintien d'un effectif suffisant dans les services concernés et de la continuité des activités primaires :

- [VDR] 1,0 ETP Référent cantou (01/05/2024), niveau C (56.376 €).
 - [VDR] 1,0 ETP Référent démence paramédical, service Nursing (01/05/2024), niveau BH (53.779 €).
 - [VDR] 1,0 ETP ouvrier auxiliaire, service ATH (01/03/2024), niveau E (25.504 €).
 - [VDR] 0,5 ETP aide-soignant, service Nursing (15/10/2024), niveau C (26.446 €).
 - [VDR] 0,5 ETP aide-soignant, service Nursing (01/12/2024), niveau C (25.524 €).
 - [VDR] 0,5 ETP aide-soignant, service Nursing (01/12/2024), niveau C (25.082 €).
 - [VDR] Passage de 0,5 à 1 ETP, aide-soignant, service Nursing (01/12/2024), niveau C (29.370 €).
 - [VDR] Passage de 0,75 à 1 ETP, aide-soignant (01/03/2024), niveau C (15.103 €).
 - [VDR] Passage de 0,5 à 1 ETP, aide-soignant (01/05/2024), niveau C (28.837 €).
 - [AC] Prévision temps-plein pour la nouvelle cheffe de Cabinet de la Présidente, niveau A (6.578 €).
-
- **Adaptation des prévisions budgétaires dans les dépenses de personnel relatives au non-remplacement de travailleurs absent de longue durée au cours du premier semestre de l'année 2025 [- 100.887 €]**
 - [DAG] 1,0 ETP informaticien, niveau B (- 37.680 €).
 - [DAF] 1,0 ETP, assistante administrative, niveau D (- 13.744 €).
 - [DRH] 0,2 ETP assistante administrative, niveau C (- 5.179 €).
 - [DAF] 1,0 ETP assistante administrative, niveau C (- 29.908 €).
 - [VDR] 1,0 ETP assistant administratif, niveau C (- 14.376 €).
-
- **Adaptation des prévisions budgétaires dans les dépenses de personnel relatives à la réalité du remplacement des travailleurs sortis en 2024 impactant le budget 2025 [- 15.837 €]**
 - [REC] 1,0 ETP assistante administrative, niveau C (- 7.122 €).
 - [DAG] 1,0 ETP gestionnaire patrimoine, niveau A (- 8.715 €).

Budget initial – Exercice 2025 – Note explicative générale

- Assurance incendie des bâtiments 5.736 € → 10.660 € + 4.924 €
Adaptation sur base de la réalité des cotisations en assurance.

1290 Patrimoine privé 46.850 € → 38.330 € - 8.520 €
- 18,19 %

- Frais de nettoyage et entretien des bâtiments 23.050 € → 15.550 € - 7.500 €
 - Frais d'éclairage 5.600 € → 5.050 € - 550 €
 - Précompte immobilier 4.000 € → 3.530 € - 470 €
- Continuité dans la requalification fiscale des bâtiments à finalité publique initiée en 2023.

1310 Services généraux 15.500 € → 15.500 €

8320 Aide sociale 209.039 € → 138.317 € - 70.722 €
- 33,83 %

Fin du projet **DIogene** en raison de l'arrêt du subventionnement au 31 décembre 2024 :

- Honoraires pour études et travaux 17.500 € → 0 € - 17.500 €
- Honoraires administratifs 23.770 € → 2.000 € - 21.770 €
- Frais de bureau, affranchissement, téléphone 41.790 € → 30.467 € - 11.323 €
- Frais de louage de service personnel entretien 6.000 € → 0 € - 6.000 €
- Achat ou location de vêtement de travail 2.200 € → 0 € - 2.200 €
- Frais de carburant 1.050 € → 300 € - 750 €
- Frais d'exploitation des véhicules 2.600 € → 750 € - 1.850 €

Fin du contrat de gestion publique en raison de la sortie du locataire – Appartement rue de Gênes :

- Frais de chauffage 1.100 € → 500 € - 600 €
- Frais d'éclairage 8.800 € → 3.000 € - 5.800 €
- Frais de consommation d'eau 2.100 € → 800 € - 1.300 €
- Location de locaux 4.900 € → 0 € - 4.900 €
- Précompte immobilier et taxes immobilières 2.200 € → 100 € - 2.100 €

Autres mouvements de crédits budgétaires effectués :

- Frais de poursuites et de procédures 35.000 € → 40.000 € + 5.000 €
Adaptation de la prévision budgétaire (compte 2024 : 34.240 €).

8341 Maisons de repos **2.419.875 € → 2.478.654 €** **+ 58.779 €**
+ 2,43 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- Frais de déplacements 37.000 € → 40.300 € + 3.300 €
 - Honoraires du coiffeur 19.000 € → 36.500 € + 17.500 €
Augmentation du coût du marché public.
Couverture de la dépense dans les recettes de prestations.
 - Honoraires médicaux et pharmaceutiques 41.200 € → 35.000 € - 6.200 €
 - Frais de bureau, affranchiss., téléphone 90.260 € → 107.735 € + 17.475 €
Insertion des frais de marketing pour accroître l'attractivité de la Maison de repos (+ 5.000 €).
Frais de téléphonie fixe remplacé par IRISNET : coût des licences (+ 12.000 €).
 - Activités éducatives et organisations loisirs 75.130 € → 84.350 € + 9.220 €
Augmentation en fonction des besoins exprimés en faveur du bien-être des résidents (couvert par le fonds de réserve dédié au legs).
 - Achat de repas préparés 510.000 € → 560.000 € + 50.000 €
Augmentation de la moyenne mensuelle des factures pour les repas (46.500 € par mois).
 - Frais de blanchissage 160.000 € → 155.000 € - 5.000 €
 - Achat de denrées alimentaires 12.600 € → 16.000 € + 3.400 €
 - Frais de louage de services 365.000 € → 280.000 € - 85.000 €
Appel aux intérimaires en cas d'absentéisme de très courte durée.
- Compte 2024 : 506.557 €
Compte 2023 : 127.026 €
Compte 2022 : 140.456 €
- Frais de sécurité, hygiène et embellissement 90.350 € → 144.000 € + 53.650 €
Insertion du marché de vidéo surveillance web (+ 11.500 €).
Insertion du marché enlèvement des déchets de la Maison de repos (+ 30.000 €).
Réparation fuite des hydrants (+ 9.000 €).

8441 Aides familiales et seniors **26.165 € → 24.551 €** **- 1.614 €**
- 6,17 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

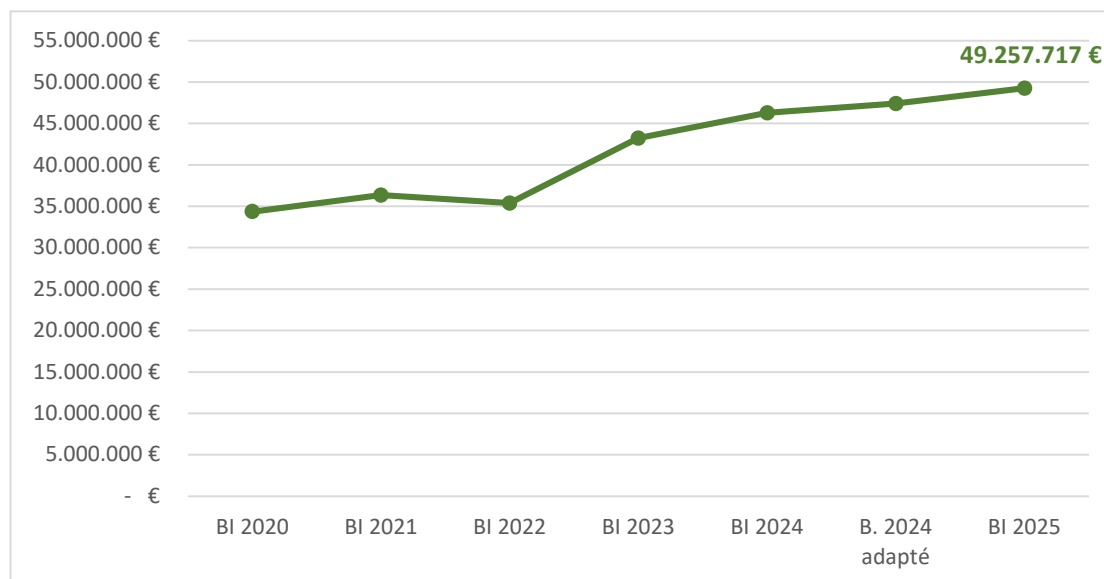
- Frais de bureau, affranchiss., téléphone 2.900 € → 2.000 € - 900 €
- Frais de formation du personnel 7.915 € → 7.601 € - 314 €
- Achat, location de vêtements de travail 4.000 € → 3.500 € - 500 €

1.3. Dépenses de REDISTRIBUTION

+ 1.860.984 €
+ 3,93 %

Budget adapté 2024
47.396.733 €

Budget initial 2025
49.257.717 €



8290 Avances **25.500 € → 25.500 €**

8320 Aide sociale **46.308.229 € → 48.045.274 € + 1.737.045 €**
+ 3,75 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- Remboursement d'autres contributions 0 € → 868.961 € + 868.961 €
Remboursement REDI 2023 : 457.468 €
 Utilisation du fonds de réserve doté en 2023 pour ce remboursement.
Remboursement REDI 2024 : 411.493 €
 Utilisation du fonds de réserve doté en 2024 pour ce remboursement².
- Octroi du rev. d'intégration « classique » 24.737.810 € → 25.130.000 € + 392.190 €
SUBSIDE (70%)
 Se basant sur la circulaire budgétaire 2025, la base d'élaboration s'appuie sur les montants d'octroi du revenu d'intégration générés de janvier à juin 2024.
Base de calcul pour l'estimation du revenu d'intégration classique à octroyer :
 Octroi entre janvier et juin 2024 [moyenne mensuelle] : **2.055.725 €.**
Projection annuelle pour 2025 (en intégrant le poids de l'indexation 2025 des allocations sociales, calculé à 1,839 % en raison de l'indexation de février 2025) : 2.055.725 x 1,01839 x 12 = **25.130.200 €.**
- Octroi du rev. d'intégration « majoré » 5.503.970 € → 5.964.696 € + 460.726 €
SUBSIDE (100%)

² Cette utilisation ne sera permise que lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2024.

Partenariat avec l'ASBL « Une Maison en Plus » dans le cadre du projet « Contrat Local Social Santé », subventionné par la COCOM. Il s'agit d'une intervention du CPAS dans les frais de réalisation de ce projet³.

- Intervention bénéficiaires du service ISP 48.000 € → 70.000 € + 22.000 €
Interventions en faveur des usagers afin d'accroître leurs chances sur le marché de l'emploi.

8341 Maison de repos **0 € → 7.500 € + 7.500 €**

Remboursement solde du subside « facturation électronique » 2023 (2.500 €).

Remboursement subside « digitalisation maintien à domicile » (5.000 €).

84492 Service de réinsertion prof. **137.000 € → 137.000 €**

84496 Service médiation de dettes **821.356 € → 791.746 € - 29.610 €**
- 3,60 %

Adaptations de l'ensemble des dépenses de redistribution inscrites dans cette fonction afin de les faire correspondre aux montants en prévision de subvention 2025 de la part du pouvoir subsidiant (« Fonds gaz et électricité » du SPP-Intégration sociale et « Quote-part fonds social » de Vivaqua) soit une intervention estimée pour 718.410 €.

D'autre part, un **nouveau subside** se matérialise en 2025 et est aménagé dans cette rubrique : il s'agit de la subvention « Plomberie » de Vivaqua (21.996 €).

L'excédent non couvert par une subvention s'inscrit dans un plan d'apurement où le centre intervient en premier lieu pour honorer la dette de l'utilisateur pour ensuite faire un travail social de conscientisation sur la gestion globale de ses dettes (51.000 €).

- Aide sociale en nature 113.856 € → 74.496 € - 39.360 €
- Intervention paiement de loyers 224.000 € → 225.000 € + 1.000 €
- Intervention paiement frais d'énergie 474.000 € → 482.750 € + 8.750 €

8790 COVID-19 **104.648 € → 250.698 € + 146.050 €**
+ 139,56 %

Cette fonction concernait exclusivement le « subside exceptionnel à destination des 19 CPAS bruxellois » de la COCOM, prenant fin le 31 décembre 2024, subvention couvrant l'ensemble des projets sociaux initiés lors de la crise sanitaire.

L'intégralité des aménagements sous forme d'aide sociale est désormais retirée dans ce projet de budget initial 2025.

Il y a lieu toutefois d'intégrer le remboursement du solde de la subvention COCOM, tranche A⁴ de l'année 2023 (250.698 €).

Courrier COCOM 21/01/2025.

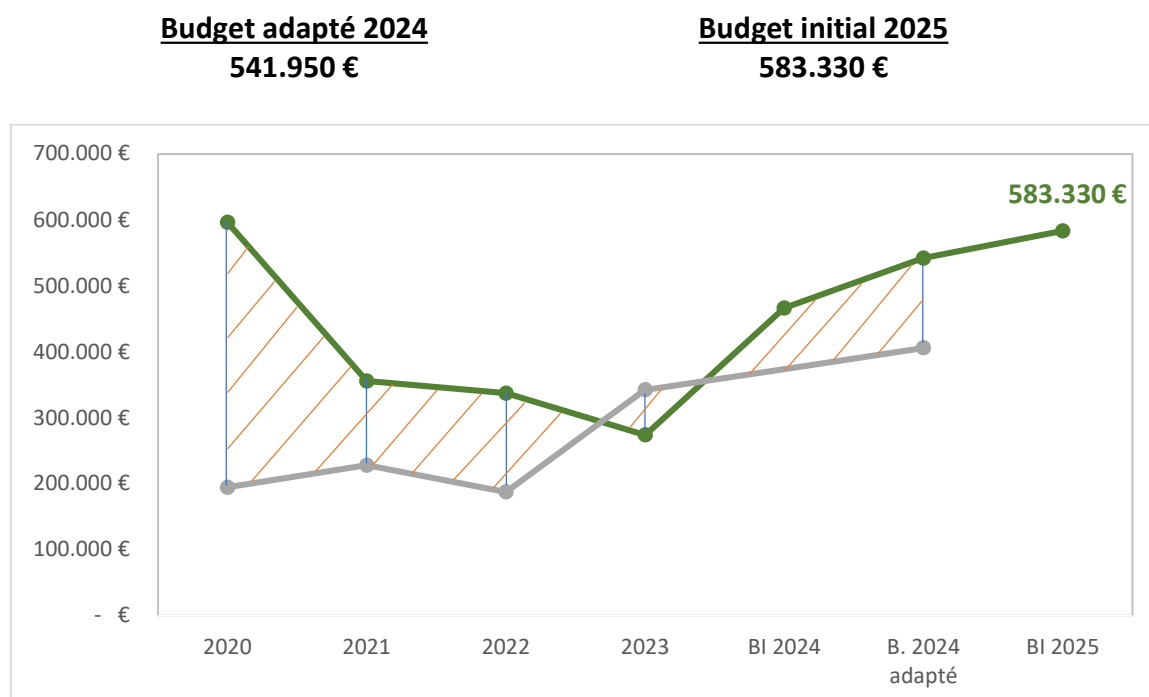
Ce remboursement est couvert par l'utilisation du fonds de réserve prévu à cet effet, doté au 31 décembre 2023.

³ L'objectif principal de ce projet consiste à améliorer l'accès aux services et à renforcer la prévention des expulsions. Le dispositif déployé cible les habitants et usagers fragilisés du Bas Forest par le biais d'un accompagnement dans le réseau d'aide et de soins.

⁴ Subside COCOM, tranche A de 2023 (1.118.000 €) destiné au renfort des équipes sociales durant les crises successives.

1.4. Dépenses de CHARGES FINANCIERES

+ 41.380 €
+ 7,64 %



La courbe de couleur **-VERTE-** indique l'évolution des charges financières telle que budgétisée lors des différents budgets de 2020 à 2025.

La courbe de couleur **-GRISE-** représente la réalité des charges financières telle qu'elle apparaît dans les comptes de 2020 à 2023⁵. Les informations reprises en 2024 sont à titre indicatif.

A la suite des prévisions théoriques de nos organismes financiers, un affinage des estimations est effectué d'année en année pour tenter de réduire cette **-ZONE D'ECART-**, d'être le plus proche de la réalité des prélèvements des intérêts en lien avec notre charge d'emprunts.

⁵ Les informations relatives au compte 2024 est provisoire, en attente de l'arrêt définitif lors du passage au Conseil de l'Action Sociale.

1.5. Dépenses de FACTURATION INTERNE**- 86.905 €****Budget adapté 2024****1.138.607 €****Budget initial 2025****1.051.702 €**

<u>Ventilation par fonction</u>	<u>2024</u>	<u>Art. 60</u> <u>(ETP)</u>	<u>BI 2025</u>
1230 Administration générale	81.710 €	5	81.710 €
8320 Aide sociale	235.794 €	2	230.844 €
8341 Maisons de repos	441.904 €	32	441.904 €
8441 Aides familiales et seniors	19.922 €	1	19.922 €
8446 Repas à domicile	244.530 €		244.530 €
84492 Service de réinsertion professionnelle	1.500 €		24.152 €
84496 Service de médiation des dettes	8.640 €		8.640 €
8790 COVID-19	104.607 €		0 €
<u>TOTAL FACTURATION INTERNE</u>	1.138.607 €	40	1.051.702 €

En raison de la fin de la subvention COCOM initialement reprise sous la fonction 8790, retrait de la facturation interne liée à la mise à disposition de deux travailleurs sociaux à mi-temps détachés dans le cadre de ce projet jusqu'au 31 décembre 2024.

2. RECETTES D'EXPLOITATION – EXERCICE PROPRE

+ 2.943.613 €

+ 3,61 %

Budget adapté 2024

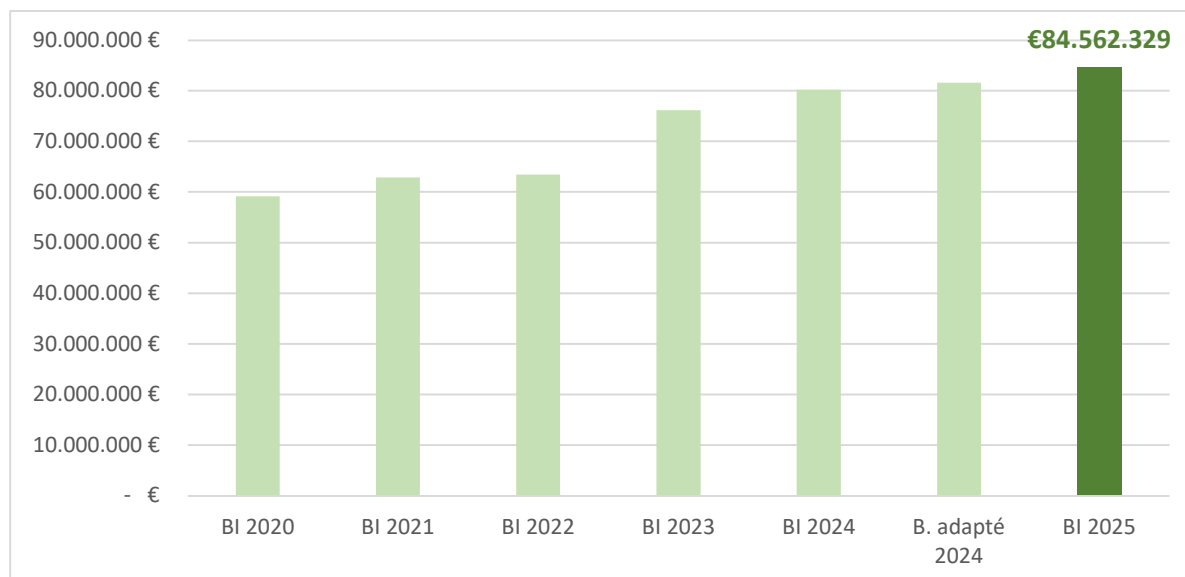
81.618.716 €

Budget initial 2025

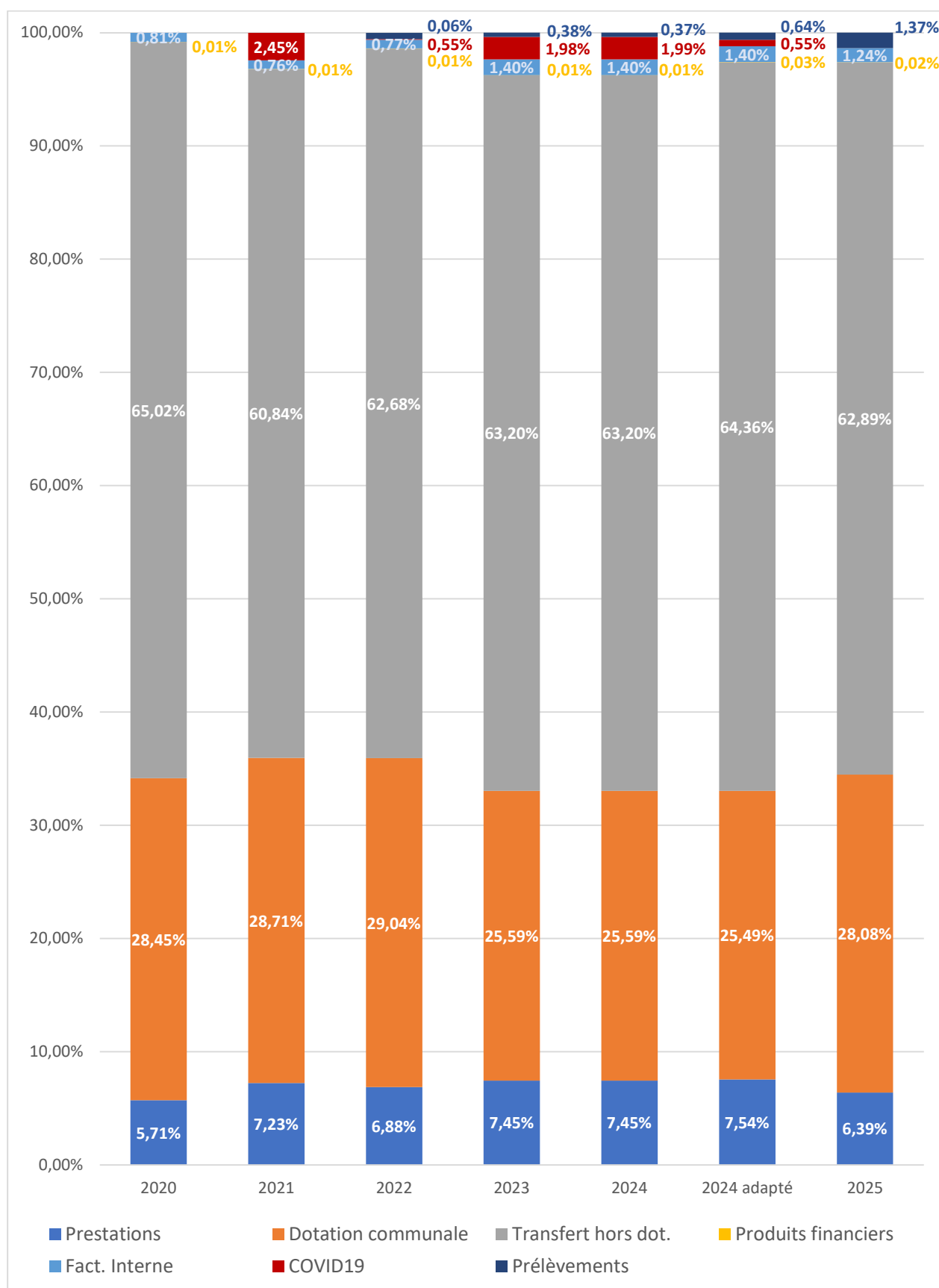
84.562.329 €

	<u>COMPTE 2023</u>	<u>BUDGET INITIAL 2024</u>	<u>BUDGET ADAPTE 2024</u>	<u>BUDGET 2025</u>	<u>DIFFERENCE</u> (Comparaison BI 2025- Budget adapté 2024)	
PRESTATIONS	4.087.996 €	5.970.096 €	6.154.433 €	5.401.611 €	-	752.822 €
TRANSFERTS	69.139.657 €	72.785.159 €	73.783.757 €	76.932.811 €	+	3.149.053 €
PRODUITS FIN.	68 €	6.900 €	22.900 €	19.400 €	-	3.500 €
<u>SOUS-TOTAL</u>	73.227.721 €	78.762.155 €	79.961.090 €	82.353.822 €	+	2.399.731 €
FACT. INTERNE	1.185.562 €	1.119.342 €	1.138.607 €	1.051.702 €	-	86.905 €
PRELEVEMENTS	394.419 €	301.460 €	519.019 €	1.156.805 €	+	637.786 €
<u>TOTAL</u>	74.807.702 €	80.182.957 €	81.618.716 €	84.562.329 €	+	2.943.613 €

Evolution globale des recettes d'exploitation



Répartition des recettes

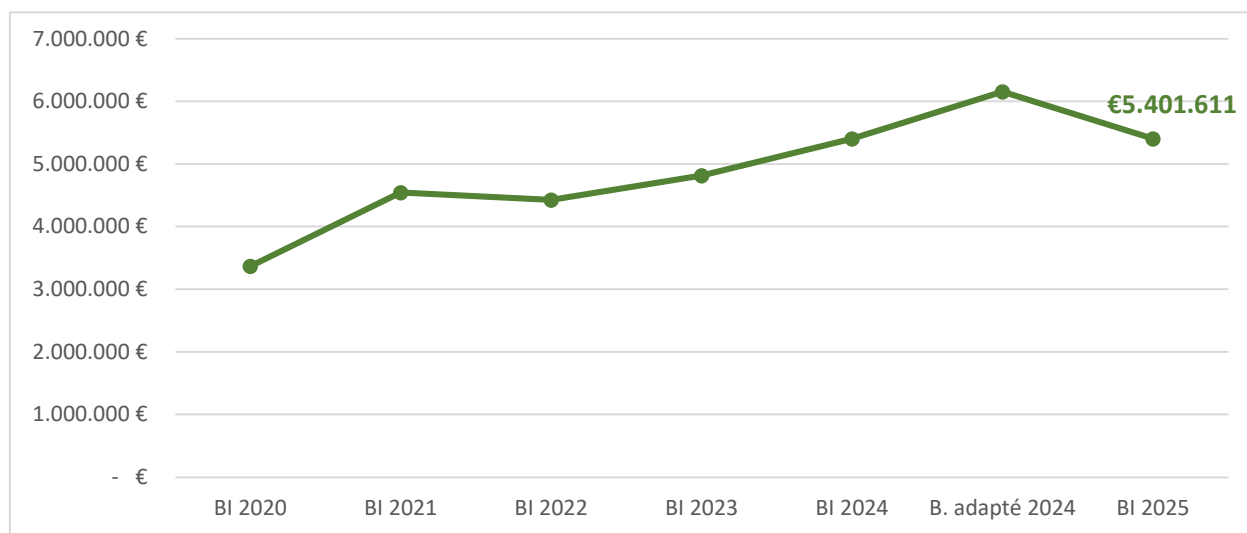


2.1. Recettes de PRESTATIONS

- 752.822 €
- 12,23 %

Budget adapté 2024
6.154.433 €

Budget initial 2025
5.401.611 €



1230 Administration générale **188.112 € → 99.960 €** **- 88.152 €**
 - 46,86 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- **Interventions des locataires dans les charges** - 14.780 €
 Retrait à la suite d'une décision de mettre fin au contrat de mise à disposition des locaux du bâtiment « DUMONCEAU » au plus tard à la fin du 3^e trimestre 2025.
- **Produits des notes de crédit** - 55.122 €
 Retrait de la prévision de remboursement du précompte immobilier pour le bâtiment Dumonceau (recette unique en 2024 : 53.122 €).
 Adaptation des produits restants sur base de la réalité 2024.
- **Location de biens immobiliers au secteur public** - 16.800 €
 Retrait suite à la prévision initiale de mettre fin à l'occupation du bâtiment « DUMONCEAU » au 3^e trimestre 2025.

1290 Patrimoine privé **64.340 € → 66.780 €** **+ 2.440 €**
 + 3,79 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- **Produits des notes de crédit** - 5.000 €
 Ajustements de la prévision budgétaire.
- **Location de biens immobiliers au secteur privé** + 7.540 €
 Adaptations sur base les logements actuellement occupés.

1310 Services généraux 550.000 € → 250.000 € - 300.000 €

- **Pensions à charge du C.P.A.S.** - 300.000 €
Les régularisations en notre faveur doivent être revues à la nette baisse sur base des prélèvements effectués par notre fonds de pensions.

8320 Aide sociale 259.769 € → 147.700 € - 112.069 €

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- **Rémunération du personnel administratif** - 77.169 €
Ajustements de la prévision budgétaire basée sur la réalité des recettes à percevoir.
Cette diminution opérée concerne principalement le retour à la convention initiale liant le CPAS de Forest à une organisation syndicale : il s'agit concrètement du détachement d'un des travailleurs du centre dont les dépenses de personnel sont facturées à l'organisme (selon le barème réel de l'agent).
- **Païement de prestations administratives, techniques et sociales** - 28.000 €
Adaptation de la prévision budgétaire en fonction de la réalité.
Recette concernant les indigents et à les futures admissions.
Article lié à la dépense inscrite sous le 8320/33410/10.
- **Location de biens immobiliers au secteur privé** - 6.400 €
Adaptations sur base les logements actuellement occupés.

8341 Maisons de repos 3.573.654 € → 3.747.071 € + 173.417 €
+ 4,85 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- **Intervention des pensionnaires** 3.095.654 € → 3.322.871 € + 227.217 €

Historique des interventions des pensionnaires :

Compte 2020	1.756.808 €
Compte 2021	1.892.659 €
Compte 2022	2.045.121 €
Compte 2023	2.447.901 €
Compte 2024 ⁶	2.873.660 €

Budgétisation 2025 (152 lits au 31/12/2025) : 3.322.871 €

Elaboration de la prévision des recettes de frais d'hébergement sur base d'une admission progressive des nouveaux résidents pour occuper notamment le dernier cantou.

- **Récupération services divers** 82.100 € → 47.700 € - 34.400 €
Retrait suite à la non concrétisation de la facturation des frais de blanchisserie suggérée en 2024.

⁶ Compte provisoire en attente de l'arrêt définitif lors du passage au Conseil de l'Action Sociale.

- Location de biens immobiliers 18.000 € → 4.000 € - 14.000 €
Prévision de la fin de mise à disposition des cuisines pour le CPAS de SAINT-GILLES.

8441 Aides familiales et seniors 115.500 € → 94.600 € - 20.900 €
- 18,06 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- Intervention des bénéficiaires 87.500 € → 78.600 € - 8.900 €
Adaptation de la prévision budgétaire.
- Cotisations assurance accident du travail 20.000 € → 10.000 € - 10.000 €
Adaptation de la prévision budgétaire.

8446 Repas à domicile 115.000 € → 0 € - 115.000 €

- Intervention des bénéficiaires 115.000 € → 0 € - 115.000 €
Arrêt de la tournée de repas du service Maintien à domicile.
Délibération du Bureau Permanent du 27 septembre 2024.

84492 Service de réinsertion prof. 1.285.908 € → 994.500 € - 291.408 €
- 22,66 %

- Paiement des prestations 1.227.462 € → 939.500 € - 287.962 €
Globalisation des quotes-parts liées aux articles 60 (81 ETP) facturées auprès des entreprises publiques et privées.

Estimation du regroupement des montants à facturer dans les entreprises sous le 844920/16100/01 :

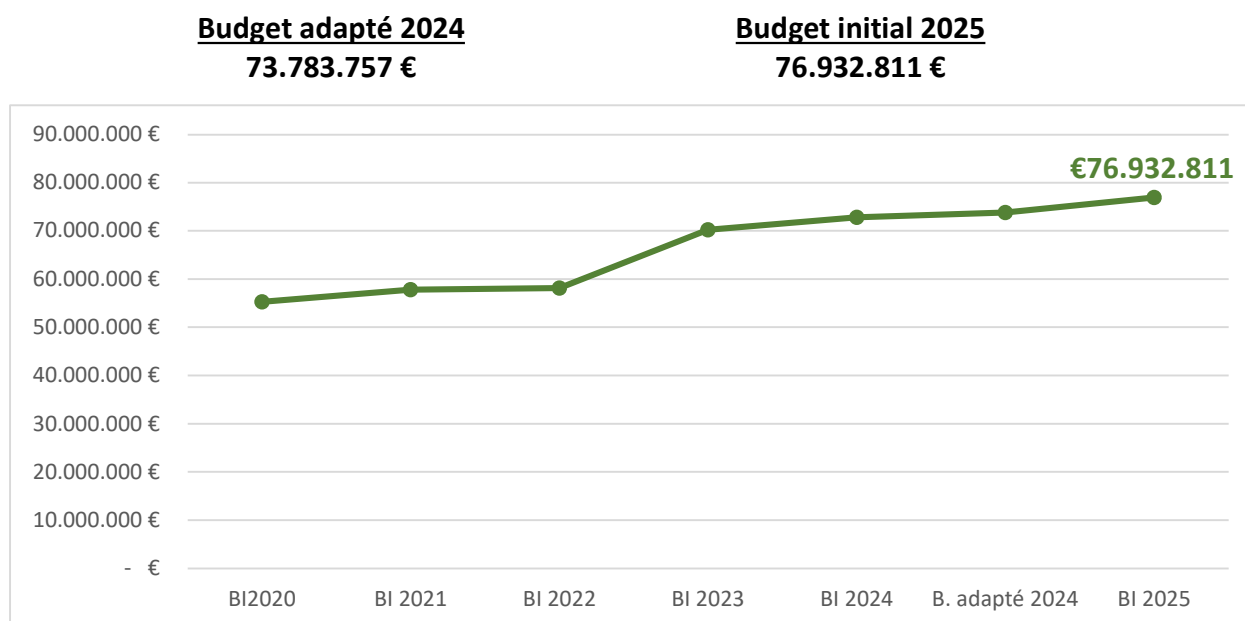
- Entreprises privées : 155.148 €
 - Entreprises publiques : 782.400 €
- 937.548 €**

84496 Médiation de dettes 1.000 € → 1.000 €

8790 COVID-19 1.150 € → 0 € - 1.150 €

2.2. Recettes de TRANSFERTS

+ 3.149.053 €
+ 4,27 %



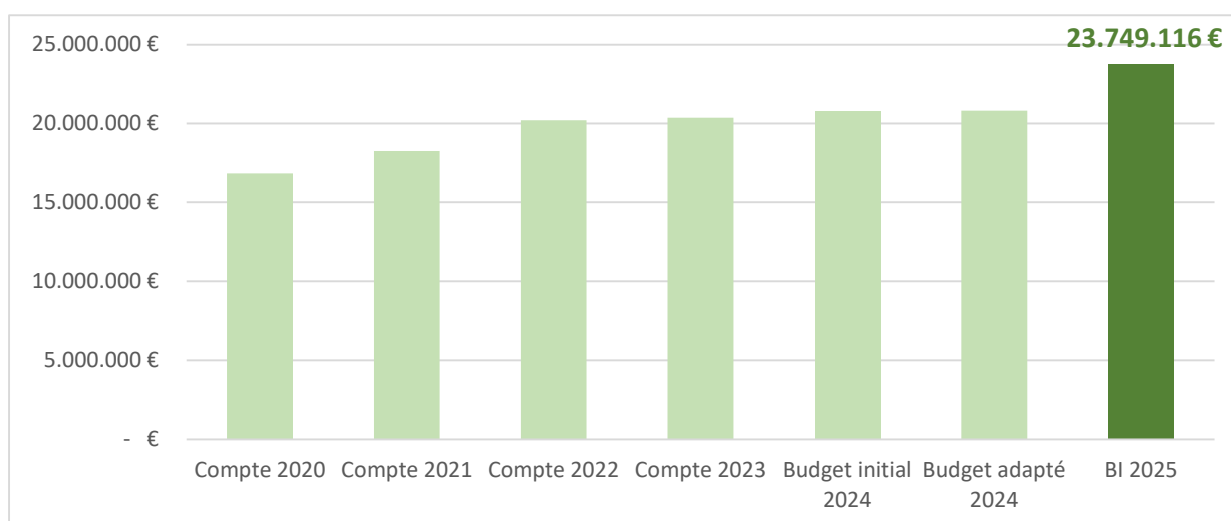
0090 Recettes et dépenses générales 22.322.288 € → 25.321.600 € + 2.999.312 €
+ 13,44 %

- **Dotation communale 20.801.276 € → 23.749.116 € + 2.947.840 €**

Historique des interventions communales :

Compte 2018	16.650.877,62 €
Compte 2019	17.498.234,72 €
Compte 2020	16.825.176,84 €
Compte 2021	17.920.156,36 €
Compte 2022	20.204.774,41 €
Compte 2023	20.368.957,98 €

Evolution de la dotation communale



Budget initial – Exercice 2025 – Note explicative générale

• <u>Intervention spécifique</u>	1.521.012 € → 1.572.484 €	+ 51.472 €
- <u>Accord sectoriel 2021/1 validant les mesures de revalorisation barémiques et d'aides pour la mise en place d'un second pilier de pension à destination de notre personnel (865.926 €)</u>		
Cout de la mesure "SECOND PILIER"		81.911 €
Cout de la mesure "AUGMENTATION BAREMIQUE"		628.436 €
Cout de la mesure "TITRE REPAS"		155.579 €
		865.926 €

- Subside « mobilité douce 2025 » (170.048 €)

Intervention régionale dans les abonnements de transports en commun bruxellois de nos travailleurs.

- Accord sectoriel 2007/2008 validant l'intervention dans les augmentations barémiques décidée par la Région de Bruxelles-Capitale (536.510 €)

0290 Fonds spécial de l'aide sociale 2.447.190 € → 1.921.010 € - 526.180 €
- 21,50 %

Historique des interventions et montants prévisionnels futurs du Fonds spécial :

2021 :	1.927.963 €
2022 :	1.850.977 €
2023 :	2.143.516 €
2024 :	2.447.185 €
2025 :	1.921.010 €
2026 :	2.178.700 €
2027 :	2.436.377 €

En 2025, le CPAS de FOREST perçoit 1.921.007,43 € (- 21,50 % par rapport à 2024). Le CPAS retrouve une intervention similaire à 2022. Il faudra attendre 2027 pour retrouver une intervention similaire à celle de l'année dernière.

1230 Administration générale 506.700 € → 517.000 € + 10.300 €
+ 2,03 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

- Interv. pouv. central charges contract. sub. 138.300 € → 140.000 € + 1.700 €

Intervention dans les charges des contractuels subsidiés

Prime ACTIRIS A.C.S. classique 2025 (140.000 €).

- Interv. pouv. central « prime linguistique » 56.100 € → 60.000 € + 3.900 €
- Autres interventions spécifiques 308.300 € → 310.000 € + 1.700 €

Subvention contrats « MARIBEL » 2025 pour 8 ETP.
(nombre de travailleurs éligibles en 2024 : 9).

1310 Services généraux	860.039 €	→	872.739 €	+	12.700 €
				+	1,48 %

Adaptation des cotisations, basée sur l'augmentation du nombre de personnes contractuelles admises au stage et du coût de la charge des pensions sur les agents statutaires.

• <u>Cotisations patronales pensions</u>	716.839 €	→	727.283 €	+ 10.444 €
• <u>Retenues pension sur traitement</u>	135.300 €	→	137.728 €	+ 2.428 €
• <u>Cotisations mandataires pour la pension</u>	7.900 €	→	7.728 €	- 172 €

8290 Avances	25.500 €	→	25.500 €	-
---------------------	-----------------	----------	-----------------	----------

Augmentation identique en dépenses (cf. fonction 8290).

8320 Aide sociale	39.433.427 €	→	40.227.251 €	+	793.824 €
				+	2,01 %

Principaux mouvements de crédits budgétaires effectués :

• <u>Subside pouv. central – R.I. classique</u>	17.143.917 €	→	17.591.000 €	+ 447.083 €	
Recette correspondant à 70 % de la dépense (70 % de 24.341.200 €).					
• <u>Subside pouvoir central – R.I. majoré</u>	5.603.970 €	→	5.964.696 €	+ 360.726 €	
Recette identique (100%) à la dépense, également augmentée.					
• <u>Subside pouvoir central – R.I. équival.</u>	4.605.350 €	→	5.066.000 €	+ 460.650 €	
Recette identique (100%) à la dépense, également adaptée.					
• <u>Subs. pouv. central – Initiative d'ins. prof.</u>	4.174.452 €	→	4.251.800 €	+ 77.348 €	
Recette identique (100%) à la dépense (cf. [8320/33350/05]).					
• <u>Interv. spécifiques du pouv. central</u>	1.790.760 €	→	1.716.400 €	- 74.360 €	

Sont repris dans cet article :

- « Initiatives spécifiques activation sociale – Part socio-culturelle » (190.000 €)
- Subside « garanties locatives » (7.000 €)
- Subvention « Liste ministère R.I. » (1.460.000 €)

Adaptation de la subvention du SPP Intégration sociale relative aux frais de personnel et ce, en fonction de l'estimation des bénéficiaires du R.I.

- Subvention « Prévention expulsion 2024-2025 » (59.400 €)

Subvention accordée par le pouvoir subsidiant dans le cadre des préventions d'expulsion permettant de recruter un travailleur social dans ce cadre.

• <u>Intervention du pouvoir central</u>	484.444 €	→	344.444 €	- 140.000 €	
Subside CONTRAT LOCAL SOCIAL SANTE 2025 (344.444 €). Retrait subside DIOGENE 2025 par rapport au budget 2024 (-140.000 €).					
• <u>Autres interventions spécifiques</u>	858.600 €	→	390.000 €	- 468.600 €	
Subvention contrats « MARIBEL » 2025 (390.000 €). Retrait subvention « PROJET REDI » en 2025 par rapport au budget 2024 (-469.000 €).					

- Frais d'hébergement personnes âgées (récup.) 954.195 € → 1.118.240 € + 164.045 €
Adaptations sur base des récupérations opérées en fonction des placements et des invitations à payer via les administrateurs de biens.
- Subv. pouvoir central – R.I. (100%) [83208] 1.000.400 € → 825.000 € - 174.400 €
Adaptations des prévisions des recettes à la baisse, recettes liées à l'activation de projets individualisé d'intégration sociale (PIIS).
- Récupération du revenu d'intégration (70 %) 852.573 € → 970.000 € + 117.427 €
Récupération de « trop perçu » par les usagers durant les octrois de revenus d'intégration. Les récupérations de ces recettes sont rétrocédées à hauteur de 70 % au pouvoir subsidiant.
- Aide sociale en nature 49.400 € → 88.200 € + 38.800 €
Adaptation à la hausse sur base de l'augmentation effectuée dans les dépenses, notamment pour la récupération d'une aide sociale relative aux cotisations sociales d'indépendants (40.000 €).

8341 Maisons de repos 5.339.447 € → 5.604.200 € + 264.753 €
+ 4,96 %

- Intervention forfaitaire de l'INAMI 4.008.000 € → 4.263.200 € + 255.200 €

Budgétisation 2025 : 4.263.200 €

Subvention IRISCARE

Prévision pour l'ensemble de l'année 2025 avec prise en considération du dernier cantou ouvert en 2024.

Historique de la subvention IRISCARE

2019 :	2.275.405 €
2020 :	1.950.978 €
2021 :	2.067.529 €
2022 :	2.693.158 €
2023 :	3.411.007 €

Au stade de la clôture provisoire des comptes 2024, les recettes liées à cette intervention s'élèvent à 3.750.817 €.

- Interv. INAMI – Prest. indiv. frais médicaux 854.547 € → 780.000 € - 74.547 €

Intervention IRISCARE dans le forfait INAMI : « 3^e volet » et « Fin de carrière ».

Historique des montants du subside

2019 :	608.309 €
2020 :	745.218 €
2021 :	830.028 €
2022 :	824.982 €
2023 :	749.059 €

C'est surtout sur le forfait « Fin de carrière » que nous devons réduire la prévision budgétaire plus fortement car la moyenne d'âge du personnel de soins a diminué.

- Autres interventions spécifiques 411.000 € → 484.000 € + 73.000 €

Subvention contrats « MARIBEL » 2025 concernant 10,5 ETP (442.000 €).
Subvention « FORMATION 600 » (42.000 €).

Budget initial – Exercice 2025 – Note explicative générale

Subvention relative à l'intervention dans les frais liés au service de la Médiation de dettes (52.938 €).

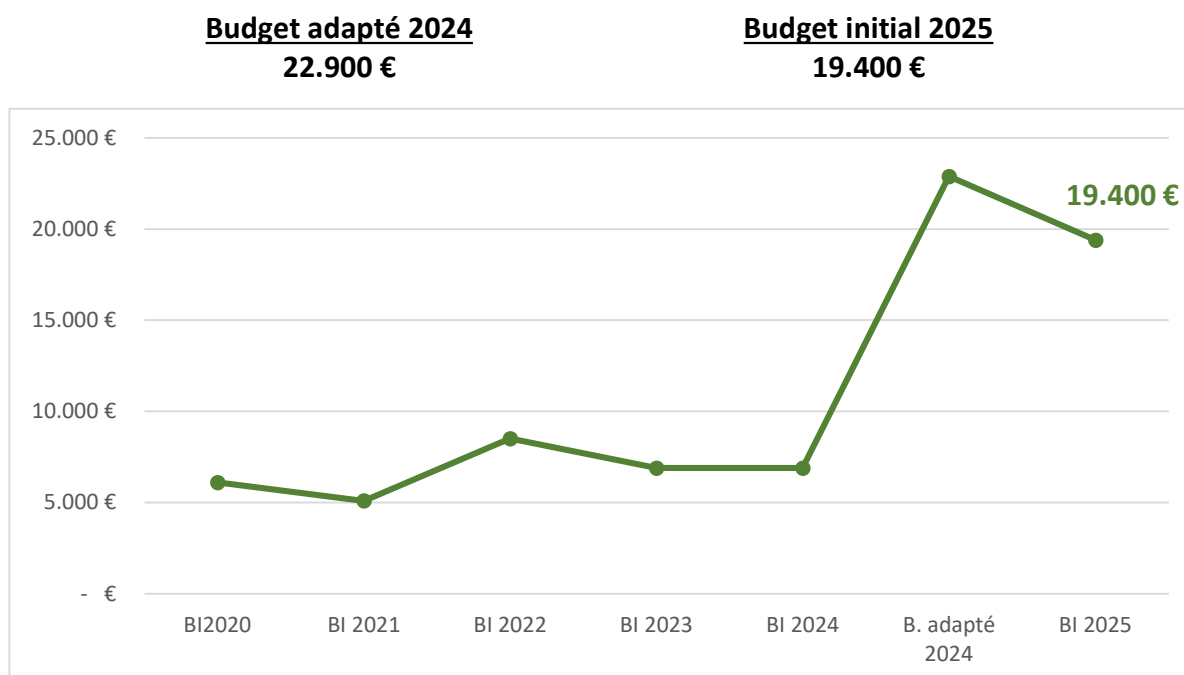
- Intervention spécifique du pouvoir central 177.500 € → 203.096 € + 25.596 €
Quote-part « Fonds Social VIVAQUA-IBGE » (181.100 €).
Subside VIVAQUA « Plomberie » (21.996 €) **NOUVEAU**.

8790 COVID-19 **483.745 € →** **0 € -** **483.745 €**

- Subvention COCOM exceptionnelle à destination des 19 CPAS bruxellois
Retrait du subside suite à l'arrêt du projet au 31/12/2024.

2.3. Recettes de PRODUITS FINANCIERS

- 3.500 €
- 15,28 %



Adaptation à la baisse des intérêts créditeurs sur les comptes de placements (- 3.500 €).

2.4. Recettes de FACTURATION INTERNE

- 86.905 €

Budget adapté 2024
1.138.607 €

Budget initial 2025
1.051.702 €

<u>Ventilation par fonction</u>	<u>2024</u>	<u>Art. 60 (ETP)</u>	<u>BI 2025</u>
1230 Administration générale	191.270 €		186.320 €
1240 Patrimoine privé	18.120 €		18.120 €
8320 Aide sociale	40.140 €		27.852 €
8341 Maisons de repos	274.530 €		274.530 €
8441 Aides familiales et seniors	- €		- €
8446 Repas à domicile	- €		- €
84492 Service de réinsertion professionnelle	614.549 €	40	544.880 €
84496 Service de médiation des dettes	- €		- €
8790 COVID-19	- €		- €
TOTAL FACTURATION INTERNE	1.138.607 €		1.051.702 €

Refacturation des articles 60 (fonction 84492) : 40 ETP.

Retrait de la mise à disposition de 2 x 0,5 ETP (détachement d'un travailleur repris dans la fonction 844920 et d'un travailleur dans la fonction 8320, sortant en raison de l'arrêt des subsides en 2024).

2.5. Recettes de PRELEVEMENTS

+ 637.786 €

Budget adapté 2024

519.019 €

Budget initial 2025

1.156.805 €

- Utilisation du fonds de réserve « **DIOGENE 2024** », prolongation du subside jusqu'au 30/04/2025 (40.747,70 €).
- Utilisation du fonds de réserve « **REDI 2023** », solde du subside à rembourser (451.460,00 €).
- Utilisation du fonds de réserve « **REDI 2024** », solde du subside à rembourser (411.493,54 €).
- Utilisation du fonds de réserve « **CLSS 2024** », solde du subside à rembourser (2.406,37 €).
- Utilisation du fonds de réserve « **COCOM 2023, TRANCHE A** », solde du subside à rembourser (250.697,56 €).

PARTIE II : SERVICE D'INVESTISSEMENT

Catégories	Budget initial 2024	Budget adapté 2024	Budget initial 2025	Variation (BI 2025 – Budget adapté 2025)
DEPENSES				
Contributions	-	-	-	-
Investissements	574.050,00	1.025.366,71	6.658.716,00	+ 5.633.349,29
Dette	1.858.400,00	1.858.400,00	1.928.530,00	+ 70.130,00
Prélèvement	800.000,00	14.678,35	801.900,00	+ 787.221,65
Facturation interne	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES	3.232.450,00	2.898.455,06	9.389.146,00	+ 6.490.690,94
RECETTES				
Intervention	254.057,62	651.345,32	254.057,62	- 397.287,70
Aliénations	800.000,00	14.678,35	801.900,00	+ 787.221,65
Financement	230.850,00	628.079,01	5.858.716,00	+ 5.230.636,99
Facturation interne	-	-	-	-
Prélèvement	484.700,00	141.500,00	884.350,00	+ 742.850,00
TOTAL RECETTES	1.769.607,62	1.435.602,68	7.799.023,62	+ 6.363.420,94
DEFICIT	- 1.462.842,38	- 1.462.842,38	- 1.590.122,38	- 127.280,00

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE PROPRE + 6.490.691 €

Budget adapté 2024
2.898.455 €

Budget initial 2025
9.389.146 €

1.1. Dépenses d'INVESTISSEMENTS + 5.633.349 €

Budget adapté 2024
1.025.367 €

Budget initial 2025
6.658.716 €

1230 Administration générale

5.772.216 €

- Construction, grosses réparations, transformations de bâtiments **5.684.716 €**
 Marché public de travaux de rénovation du bâtiment DUMONCEAU (5.664.716 €)
 Poste prévisionnel pour divers imprévus en cas de pannes, dégâts, ... (20.000 €).
- Maintenance des bâtiments de l'administration générale **5.000 €**
- Achat de matériel de chauffage **12.000 €**
 Remplacement chaudière du bâtiment VANPE 50
- Achat de matériel informatique et administratif **70.500 €**

Acquisition de nouveaux PC portables, écrans, matériel informatique divers, téléphones, ... (66.500 €).

Acquisition de chaises ergonomiques pour les travailleurs (4.000 €).

1290 Patrimoine privé	32.000 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Construction, grosses réparations, transformation de bâtiments</u> 15.000 € Poste prévisionnel pour faire face à des imprévus ou travaux (10.000 €). Travaux de remplacement toiture et étanchéité sis AVENUE DU PARC 155 (5.000 €). • <u>Maintenance des bâtiments du domaine privé</u> 10.000 € • <u>Achat de matériel de chauffage</u> 7.000 € 	
8341 Maison de repos « Le Val des Roses »	854.500 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Aménagements des parcs et jardins</u> 25.000 € Aménagements des terrasses pour les résidents. • <u>Construction, grosses réparations, transformation de bâtiments</u> 636.500 € <ul style="list-style-type: none"> - Ajout portes coupe-feu (45.000 €) - Amélioration système de refroidissement – Local lave-vaisselle (20.000 €). - Création d'une tranche pour la fibre optique (8.500 €). - Câblage appel infirmier, téléphonie (240.000 €). - Installation d'une centrale d'incendie (12.000 €). - Fermeture d'une cage d'escalier, aile cantous (20.000 €). - Remplacement des tableaux électriques (21.000 €). - Réparation de la passerelle (250.000 €). - Poste provisionnel en cas de dégâts imprévisibles (10.000 €). - Installation câblage wifi (10.000 €). • <u>Achat de mobilier administratif</u> 20.000 € <ul style="list-style-type: none"> - Achat de mobilier salon familles (15.000 €). - Achat de mobilier fonctionnel et décoration cantous (3.000 €). - Achat de mobilier bar et jeux pour résidents (2.000 €). • <u>Achat de mobilier de restaurant et de cuisine</u> 70.000 € <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de la cuisine (10.000 €). - Achat de mobilier de terrasse (5.000 €). - Projet C.S.D. : travaux (50.000 €) - Achat de fontaines à eau reliées au circuit d'eau potable (5.000 €). • <u>Achat de mobilier médical, de soins et d'équipement des locaux d'héberg.</u> 24.000 € <ul style="list-style-type: none"> - Achat et réparation des lits médicalisés (12.000 €). - Renouvellement de la literie (10.000 €). - Achat de matériel dédié pour la kiné (2.000 €). • <u>Matériel d'entretien</u> 15.000 € Poste prévu pour la réalisation d'un marché public de fournitures afin d'équiper et renouveler le matériel d'entretien. • <u>Achat de matériel informatique</u> 28.000 € Prévision des équipements en informatiques du Val des Roses afin de remplacer le matériel obsolète : écrans, PC portables, borne WIFI, petit matériel informatique, ... • <u>Achat de matériel médical et de soin</u> 36.000 € 	

- Poste prévu pour la réalisation d'un marché public de fournitures afin d'équiper et renouveler le matériel médical (30.000 €).
- Achat de matériel d'ergothérapie (4.000 €).
- Local SNOZELEN (2.000 €).

1.2. Dépenses de DETTE

+ 70.130 €
+ 3,77 %

Budget initial 2024
1.858.400 €

Budget initial 2025
1.928.530 €

Remboursement périodique des emprunts 2025 :

Fonction	Montant
1230 Administration générale	586.750 €
1290 Patrimoine privé	24.130 €
8341 Maison de repos	1.317.650 €
TOTAL	1.928.530 €

Comparaison des charges d'emprunts 2020-2024 :

Fonction	Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget adapté 2024
<u>Remboursement périodique des emprunts</u>					
1040	260.097,78	264.675,95	511.280,33	514.819,04	570.100,00
1240	38.314,48	38.541,95	41.397,51	21.991,44	27.200,00
8341	1.454.433,59	1.436.857,11	1.389.188,48	1.234.237,25	1.261.100,00
TOTAL	1.752.845,85	1.740.075,01	1.941.866,32	1.771.047,73	1.858.400,00

1.3. Dépenses de PRELEVEMENTS

+ 787.222 €

Budget initial 2024
14.678 €

Budget initial 2025
801.900 €

- **Prélèvements en faveur du fonds de réserve d'investissements** **801.900 €**
Constitution d'un fonds de réserve équivalent au produit de la vente du terrain à DWORP (cf. recettes d'aliénations) : 800.000 €.

Fonds permettant de financer une partie des travaux inscrits en investissements 2025 par fonds propres et non plus totalement par emprunt afin de limiter la charge de la dette.

Vente d'une camionnette inutilisable : 1.900 €.

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT – EXERCICE PROPRE + 5.620.571 €

Budget adapté 2024
1.435.603 €

Budget initial 2025
7.799.024 €

2.1. Recettes d'INTERVENTION - 387.288 €

Budget adapté 2024
651.345 €

Budget initial 2025
254.058 €

Tranche du subside d'investissement de la COCOM concernant le Val des Roses (254.057,62 €).

2.2. Recettes d'ALIENATIONS + 787.222 €

Budget adapté 2024
14.678 €

Budget initial 2025
801.900 €

Estimation du produit de la vente du terrains sis à DWORP (800.000 €).

Produit de la vente de la camionnette CRAFTER du Val des Roses (1.900 €).

Cette recette sera versée au préalable dans un fonds de réserve d'investissements pour financer nos futurs projets dans le budget d'investissements actuel et à venir.

2.3. Recettes de FINANCEMENT + 5.230.637 €

Budget adapté 2024
628.079 €

Budget initial 2025
5.858.716 €

Les investissements inscrits en dépenses sont partiellement couverts par emprunt.

Total des investissements 2025 : 6.658.716,00 €

Total du financement via emprunt : 5.858.716,00 €

Total du financement par fonds propres : 800.000,00 €

2.4. Recettes de PRELEVEMENTS + 742.850 €

Budget adapté 2024
141.500 €

Budget initial 2025
884.350 €

- Prélèvements sur du fonds de réserve d'investissements 800.000 €

Dotation au fonds de réserve d'investissements : 801.900,00 €

Utilisation du fonds en 2025 : 800.000,00 €

Solde disponible du fonds pour les exercices futurs : 1.900,00 €

Utilisation du fonds de réserve d'investissements (suite à la vente du terrain à DWORP).

- Prélèvements sur du fonds des dons et legs 84.350 €

Utilisation du fonds en faveur du bien-être des résidents en vue de financer les excursions et activités récréatives de la Maison de repos (84.350 €).

Les résultats budgétaires sont les suivants :

Service d'Exploitation :	EXCEDENT	+ 1.590.122,38 €
Service d'Investissement :	DEFICIT	- 1.590.122,38 €
<hr/>		
<u>Résultat général :</u>	EQUILIBRE	<u>0,00 €</u>